



Pour plus d'information :

<https://www.eurometropolis.eu/fr/en-pratique/se-deplacer>

CADRE EUROPÉEN EN MATIÈRE DE MOBILITÉ URBAINE

L'Union européenne n'a pas de compétence exclusive pour la conception, le financement et la construction des infrastructures, les États membres restant donc les principaux responsables en la matière. Elle apporte cependant une contribution au développement de ces réseaux en agissant comme catalyseur et en soutenant financièrement les infrastructures d'intérêt général.

Pour améliorer la mobilité entre les pays membres :

Projet en discussion depuis les années 1980, le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) vise à créer une seule zone de transport européenne en facilitant les connexions entre les réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux ainsi que les ports et les aéroports des États membres. Adoptées en 1996, les premières orientations du programme ont été modifiées à plusieurs reprises, notamment en 2013, date de la dernière révision.

La Commission propose une nouvelle initiative en faveur de la mobilité urbaine venant compléter la révision des orientations du RTE-T. Cette proposition prévoit que toutes les grandes villes (« nœuds urbains ») de ce réseau doivent élaborer, **pour 2025, un plan de mobilité urbaine durable**. Le nouveau cadre européen de la mobilité urbaine définit une liste commune de mesures et d'initiatives pour ces villes, ainsi que pour les autres villes de l'UE, afin de relever le défi d'une mobilité plus durable.

Dans le cadre du **Green Deal** ayant pour objectif final la neutralité climatique pour 2050, les pays de l'UE doivent **réduire de 90% leurs émissions dues aux transports**.

LES MOBILITÉS TRANSFRONTALIÈRES

14/12/2021 : la commission européenne présente un plan d'action pour promouvoir les services de transport ferroviaire de voyageurs longue distance et transfrontière.

C'est ce pourquoi œuvrent déjà l'Interreg France-Wallonie-Vlaanderen et le projet Transmobil par exemple. Le projet a pour ambition de favoriser la mobilité des populations dans le territoire rural transfrontalier où il existe peu ou pas d'alternatives à la voiture individuelle (dans une zone spécifique concernant une partie de la Flandre occidentale et du département du Nord).

Il existe quatre liaisons transfrontalières en matière de transport en commun entre la MEL et la Belgique :

- une ligne de bus (MWR – Mouscron-Wattrelos-Roubaix) gérée par Ilévia + TEC ;
- deux lignes de TER : Lille <> Tournai, Lille <> Mouscron-Courtrai gérées par SNCF (& Région Hauts-de-France) + SNCB (& Etat fédéral belge) les matériel roulant est belge ;
- + une liaison Lille-Bruxelles via TGV / Eurostar / Thalys ;
- une liaison en bus (De Lijn) est également en cours d'expérimentation entre Armentières et Ypres (2^e semestre 2022).

Collecte et traitement des données : ADULM
Partenariat ADULM

Réalisation : ADULM, en partenariat avec
l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

EUROMÉTROPOLE
EUROMETROPOOL
LILLE • KORTRIJK • TOURNAI



Le transport public en Belgique est organisé de manière régionalisée :

- la Vlaamse Vervoer *Maatschappij* (VVM) connue sous la dénomination commerciale De Lijn en Région flamande ;
- la Société régionale wallonne du transport (SRWT) , devenue Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) en 2019, connue sous la dénomination commerciale TEC en Région wallonne ;
- et la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (STIB).

Celles-ci gèrent donc à la fois les transports urbains et interurbains, bus et tramways. Les chemins de fer restent de compétence fédérale et sont gérés par La Société Nationale des Chemins de fer belges (SNCB), Nationale *Maatschappij der Belgische Spoorwegen* (NMBS), entreprise publique autonome créée en 1926. Une autre entreprise publique autonome Infrabel est chargée de gérer le réseau. Mais si ces décisions sont prises au niveau fédéral et régional, les communes ont tout de même un droit de regard.

En Wallonie, le réseau de l'OTW est exploité par cinq directions territoriales dont celle du Hainaut. La Région wallonne orchestre les mobilités avec TEC. TEC Hainaut est divisé en trois secteurs suivant le plan FACT : Centre, Mons-Borinage et Hainaut occidental.

Le réseau TEC, c'est :

- une vingtaine de lignes intercommunales ;
- une douzaine de lignes urbaines.

Plusieurs lignes franchissent les frontières régionales, avec un terminus en Flandre ou en France.

Le financement des transports en commun est assuré par la Région wallonne.

En Flandre, le réseau est exploité par De Lijn, dans les 15 *Vervoerregios* (« bassins de mobilité ») qui existent depuis 2018. Le plan de la Région flamande, baptisé *Basisbereikbaarheid* (« accessibilité de base »), date de 2015, mais sa mise en œuvre, initialement prévue en 2021, a été retardée. Le concept devrait garantir des transports publics davantage axés sur la demande, à quatre niveaux : le réseau ferroviaire, un réseau « noyau », un réseau complémentaire et du transport sur mesure. L'idée est aussi de faire appel à des services de taxis et bus privés pour les derniers kilomètres et d'introduire une nouvelle application pour smartphone. De Lijn se verra confier une mission beaucoup plus large et devra coordonner toutes les « couches » de transport, ce qui sera possible dans le cadre du nouveau contrat de gestion 2023-2027.

CONTACT

TEC :

Responsable R&D : Marc Giangreco
marc.giangreco@letec.be
+32.65.38.88.77
<https://www.delijn.be/fr/content/over-de->

SNCB :

**International Partnerships
& Business Development Manager** : David Schoffers
david.schoffers@belgiantrain.be
<https://www.iwvo.be/>

De Lijn :

Responsable de la Vervoerregio de Courtrai : Luc Sagaer
Luc.sagaer@delijn.be
+32.59.56.52.65
<https://www.delijn.be/fr/content/over-de-lijn/organisatie/>



La Métropole Européenne de Lille est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité urbaine (AOM) et planifie ainsi tous les réseaux et modes de déplacements pour les voyageurs et marchandises notamment à travers la mise en place d'un Plan de Mobilité (PDM ; ex-PDU). Celui-ci définit les grands principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement sur le territoire communautaire.

La MEL gère et finance au quotidien l'investissement et l'exploitation de ses espaces publics et réseaux routiers, ainsi que les transports collectifs urbains. Ceux-ci sont confiés à l'opérateur de transport Ilevia dans le cadre d'une concession de service public (Kéolis) :

- 2 lignes de métro automatique de plus de 40 km de long (premier métro automatique du monde en 1983) ;
- 2 lignes de tramway de près de 20 km de long et 36 stations desservies ;
- un réseau de bus de 140 lignes et 550 km, parcouru par plus de 400 bus fonctionnant au gaz nature et dont une ligne transfrontalière spécifique : la MWR.

Mais aussi plus de 2 000 V'lille (vélos en libre-service), des parcs-relais offrant plus de 5 000 places de stationnement, une billettique intégrée PASS-PASS, des transports à la demande... Pour ce qui relève du ferroviaire, la compétence et le financement reviennent à la Région Hauts-de-France qui a confié l'exploitation de l'intégralité du réseau TER à l'opérateur SNCF. Deux de ces lignes sont exploitées conjointement avec la SNCF et permettent notamment la circulation des trains entre Lille et Courtrai et Lille et Tournai.

CONTACT

MEL :

Responsable service transports : Alain Noyelle
anoyelle@lillemetropole.fr
<https://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien/se-deplacer/transports-en-commun>

Région Hauts-de-France :

Bassin de mobilités Lille : Nicolas Boissel
mobilités@hautsdefrance.fr
<http://www.hdfmobilités.fr/>